



ALPES PROVENCE

Communiqué

Aix-en-Provence, vendredi 3 avril 2020

La décision annoncée le 1^{er} avril 2020 par Crédit agricole SA de proposer à son assemblée générale la mise en réserve de l'intégralité du résultat de l'exercice 2019, pour se conformer à la recommandation de la Banque Centrale Européenne en date du 27 mars, devrait avoir un impact sur le résultat du 2^{ème} trimestre de la Caisse régionale ALPES PROVENCE.

En effet, la SAS Rue La Boétie qui verse habituellement ce trimestre aux Caisses régionales un acompte sur dividende à partir du dividende payé par Crédit agricole SA ne serait pas en mesure de le faire compte tenu de la proposition annoncée le 1^{er} avril. Pour information, cet acompte s'élevait en 2019 à 34 M€.

En l'absence de nouvelles orientations de distribution de Crédit agricole SA au cours du 2^{ème} semestre telles qu'évoquées dans le communiqué du 1^{er} avril, le résultat de l'exercice 2020 de la Caisse régionale serait également affecté.

Avec un ratio CET 1 de 17,8 % au 31/12/2019, la Caisse régionale affiche une solvabilité largement supérieure aux exigences réglementaires. Cette solidité lui permet de poursuivre sans inflexion son action au service de ses clients et de son territoire.

La Caisse régionale ALPES PROVENCE rappelle à ce titre qu'avec l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, elle est pleinement mobilisée pour soutenir et accompagner ses clients face à la crise économique résultant de la pandémie de Covid-19, tout en protégeant ses collaborateurs. Dès le 6 mars, le Crédit Agricole a annoncé la mise en place de mesures d'accompagnement des clients, notamment pour trouver, avec eux, des solutions adaptées à leurs besoins de trésorerie.

Le Crédit Agricole continue d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société en s'appuyant sur son modèle de banque universelle qui puise sa force dans la diversité de ses métiers et dans sa gestion prudente du risque.